

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 525 087 737,25	0,00	2 012 011 980,00	2 012 011 980,00	2 012 011 980,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	165 000 000,00	0,00	178 000 000,00	178 000 000,00	178 000 000,00
1311 Subv. transf. Etat et établ. nationaux	40 000 000,00	0,00	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00
1312 Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313 Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322 Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323 Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1335 Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13362 Amendes de police transférables	125 000 000,00	0,00	138 000 000,00	138 000 000,00	138 000 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	553 989 871,00	0,00	903 616 601,32	903 616 601,32	903 616 601,32
1641 Emprunts en euros	553 989 871,00	0,00	903 616 601,32	903 616 601,32	903 616 601,32
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041711 Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041781 Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118 Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
237 Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238 Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	718 989 871,00	0,00	1 081 616 601,32	1 081 616 601,32	1 081 616 601,32
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 000 000,00	0,00	4 200 000,00	4 200 000,00	4 200 000,00
10222 FCTVA	3 000 000,00	0,00	4 200 000,00	4 200 000,00	4 200 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Opte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	3 000 000,00	0,00	4 200 000,00	4 200 000,00	4 200 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	239 521,25	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		722 229 392,25	0,00	1 085 816 601,32	1 085 816 601,32	1 085 816 601,32
021	Virement de la section de fonctionnement	462 858 345,00		508 795 378,68	508 795 378,68	508 795 378,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	340 000 000,00		395 000 000,00	395 000 000,00	395 000 000,00
28031	Frais d'études	340 000 000,00		395 000 000,00	395 000 000,00	395 000 000,00
2804114	Voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
28041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00		0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		22 400 000,00	22 400 000,00	22 400 000,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00		22 400 000,00	22 400 000,00	22 400 000,00
Total des recettes d'ordre		802 858 345,00		926 195 378,68	926 195 378,68	926 195 378,68

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	6 547 586 575,00	0,00	0,00	6 886 000 540,00	6 886 000 540,00	15 728 800,00	6 870 271 740,00	6 886 000 540,00
011	Charges à caractère général (3)	132 766 110,00	0,00	0,00	150 073 580,00	150 073 580,00	15 134 800,00	134 938 780,00	150 073 580,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	30 725 820,00	0,00		30 677 500,00	30 677 500,00		30 677 500,00	30 677 500,00
014	Atténuations de produits	11 000 000,00	0,00		11 000 000,00	11 000 000,00		11 000 000,00	11 000 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5 525 193 300,00	0,00	0,00	5 741 624 200,00	5 741 624 200,00	594 000,00	5 741 030 200,00	5 741 624 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	5 699 685 230,00	0,00	0,00	5 933 375 280,00	5 933 375 280,00	15 728 800,00	5 917 646 480,00	5 933 375 280,00
66	Charges financières	41 243 000,00	0,00		48 729 881,32	48 729 881,32		48 729 881,32	48 729 881,32
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 800 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	45 043 000,00	0,00	0,00	48 829 881,32	48 829 881,32		48 829 881,32	48 829 881,32
	Total des dépenses réelles	5 744 728 230,00	0,00	0,00	5 982 205 161,32	5 982 205 161,32	15 728 800,00	5 966 476 361,32	5 982 205 161,32
023	Virerment à la section d'investissement	462 858 345,00			508 795 378,68	508 795 378,68		508 795 378,68	508 795 378,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	340 000 000,00			395 000 000,00	395 000 000,00		395 000 000,00	395 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	802 858 345,00			903 795 378,68	903 795 378,68		903 795 378,68	903 795 378,68
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									6 886 000 540,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	6 547 586 575,00	0,00	6 886 000 540,00	6 886 000 540,00	6 886 000 540,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	9 997 000,00	0,00	8 550 000,00	8 550 000,00	8 550 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 543 228 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	4 827 000 000,00	4 827 000 000,00	4 827 000 000,00
74	Dotations et participations (2)	1 508 357 075,00	0,00	1 522 904 040,00	1 522 904 040,00	1 522 904 040,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	191 504 500,00	0,00	184 546 500,00	184 546 500,00	184 546 500,00
	Total des recettes de gestion des services	6 253 086 575,00	0,00	6 543 000 540,00	6 543 000 540,00	6 543 000 540,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
	Total des recettes financières	500 000,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
	Total des recettes réelles	6 253 586 575,00	0,00	6 553 000 540,00	6 553 000 540,00	6 553 000 540,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	294 000 000,00		333 000 000,00	333 000 000,00	333 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	294 000 000,00		333 000 000,00	333 000 000,00	333 000 000,00
				R002 Résultat reporté ou anticipé (7)		0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées		6 886 000 540,00
--	--	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D1 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	6 547 586 575,00	0,00	0,00	6 886 000 540,00	6 886 000 540,00	15 728 800,00	6 870 271 740,00	6 886 000 540,00
011	Charges à caractère général (4)	132 766 110,00	0,00	0,00	150 073 580,00	150 073 580,00	15 134 800,00	134 938 780,00	150 073 580,00
60226	Habillement et vêtements de travail	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60611	Eau et assainissement	6 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60612	Energie - Electricité	265 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	1 600,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
60622	Carburants	15 800,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60623	Alimentation	500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6064	Fournitures administratives	120 000,00	0,00		114 000,00	114 000,00	0,00	114 000,00	114 000,00
6068	Autres matières et fournitures	73 000,00	0,00		48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
6078	Autres marchandises	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6132	Locations immobilières	7 580 000,00	0,00		8 400 000,00	8 400 000,00	0,00	8 400 000,00	8 400 000,00
61358	Autres	244 500,00	0,00		168 500,00	168 500,00	0,00	168 500,00	168 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 380 000,00	0,00		1 400 000,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	30 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 000,00	0,00		17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
6156	Maintenance	3 311 520,00	0,00		4 287 300,00	4 287 300,00	0,00	4 287 300,00	4 287 300,00
6161	Multirisques	470 000,00	0,00		230 000,00	230 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	15 829 870,00	0,00		14 999 800,00	14 999 800,00	14 949 800,00	50 000,00	14 999 800,00
6182	Documentation générale et technique	130 000,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	435 000,00	0,00		530 000,00	530 000,00	0,00	530 000,00	530 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	355 000,00	0,00		382 000,00	382 000,00	0,00	382 000,00	382 000,00

Syndicat des Transports d Ile de France - Budget 2019 - BP - 2019

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	6 880,00	0,00		6 880,00	6 880,00	0,00	6 880,00	6 880,00
62268	Autres honoraires, conseils	4 143 600,00	0,00		6 553 441,32	6 553 441,32	185 000,00	6 368 441,32	6 553 441,32
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
6228	Divers	50 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6231	Annonces et insertions	2 030 000,00	0,00		2 065 000,00	2 065 000,00	0,00	2 065 000,00	2 065 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	600,00	0,00		131 000,00	131 000,00	0,00	131 000,00	131 000,00
6233	Foires et expositions	14 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6234	Réceptions	200 000,00	0,00		262 000,00	262 000,00	0,00	262 000,00	262 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 710 000,00	0,00		955 000,00	955 000,00	0,00	955 000,00	955 000,00
6238	Divers	0,00	0,00		255 000,00	255 000,00	0,00	255 000,00	255 000,00
6241	Transports de biens	140 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6255	Frais de déménagement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	180 000,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
6262	Frais de télécommunications	289 840,00	0,00		350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
627	Services bancaires et assimilés	575 900,00	0,00		1 376 258,68	1 376 258,68	0,00	1 376 258,68	1 376 258,68
6281	Concours divers (cotisations)	250 000,00	0,00		303 200,00	303 200,00	0,00	303 200,00	303 200,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	280 000,00	0,00		350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	340 000,00	0,00		345 000,00	345 000,00	0,00	345 000,00	345 000,00
6288	Autres services extérieurs	15 172 500,00	0,00		25 522 600,00	25 522 600,00	0,00	25 522 600,00	25 522 600,00
63512	Taxes foncières	1 500 000,00	0,00		1 800 000,00	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	75 500 000,00	0,00		77 300 000,00	77 300 000,00	0,00	77 300 000,00	77 300 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	13 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	30 725 820,00	0,00		30 677 500,00	30 677 500,00		30 677 500,00	30 677 500,00
6331	Versement de transport	485 000,00	0,00		450 000,00	450 000,00		450 000,00	450 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	159 000,00	0,00		147 000,00	147 000,00		147 000,00	147 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 550 380,00	0,00		6 550 000,00	6 550 000,00		6 550 000,00	6 550 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	302 910,00	0,00		303 000,00	303 000,00		303 000,00	303 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64113	NBI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	3 466 970,00	0,00		3 466 000,00	3 466 000,00		3 466 000,00	3 466 000,00
64131	Rémunérations	7 656 410,00	0,00		7 656 000,00	7 656 000,00		7 656 000,00	7 656 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	207 690,00	0,00		208 000,00	208 000,00		208 000,00	208 000,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	3 629 420,00	0,00		3 629 000,00	3 629 000,00		3 629 000,00	3 629 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 139 870,00	0,00		4 140 000,00	4 140 000,00		4 140 000,00	4 140 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 025 600,00	0,00		3 026 000,00	3 026 000,00		3 026 000,00	3 026 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	42 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00		42 000,00	42 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	23 030,00	0,00		23 000,00	23 000,00		23 000,00	23 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	350 000,00	0,00		350 000,00	350 000,00		350 000,00	350 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	23 400,00	0,00		23 000,00	23 000,00		23 000,00	23 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	545 900,00	0,00		545 500,00	545 500,00		545 500,00	545 500,00
648	Autres charges de personnel	119 240,00	0,00		119 000,00	119 000,00		119 000,00	119 000,00
014	Atténuations de produits	11 000 000,00	0,00		11 000 000,00	11 000 000,00		11 000 000,00	11 000 000,00
739156	Revers sur taxe versement transport	0,00	0,00		11 000 000,00	11 000 000,00		11 000 000,00	11 000 000,00
73927	Reversement sur taxe versement transport	11 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	5 525 193 300,00	0,00		5 741 624 200,00	5 741 624 200,00	594 000,00	5 741 030 200,00	5 741 624 200,00
6558	Autres contributions obligatoires	198 579 500,00	0,00		182 657 500,00	182 657 500,00		182 657 500,00	182 657 500,00
65641	Participation SNCF	2 301 400 000,00	0,00		2 349 924 000,00	2 349 924 000,00		2 349 924 000,00	2 349 924 000,00
65648	Participat* autres organismes transport	2 847 305 000,00	0,00		2 977 501 000,00	2 977 501 000,00		2 977 501 000,00	2 977 501 000,00
6568	Autres participations	20 647 000,00	0,00		42 074 000,00	42 074 000,00	594 000,00	41 480 000,00	42 074 000,00
65731	Subv. fonct. état	0,00	0,00		75 000,00	75 000,00		75 000,00	75 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	250 000,00	0,00		250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	1 332 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		2 337 700,00	2 337 700,00		2 337 700,00	2 337 700,00
6581	Redev. concessions, brevets, licences...	1 479 500,00	0,00		1 705 000,00	1 705 000,00		1 705 000,00	1 705 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65888	Autres	154 200 000,00	0,00		185 100 000,00	185 100 000,00	0,00	185 100 000,00	185 100 000,00
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 699 685 230,00	0,00	0,00	5 933 375 280,00	5 933 375 280,00	15 728 800,00	5 917 646 480,00	5 933 375 280,00
66	Charges financières	41 243 000,00	0,00		48 729 881,32	48 729 881,32		48 729 881,32	48 729 881,32
66111	Intérêts réglés à l'échéance	29 539 790,00	0,00		33 701 974,53	33 701 974,53		33 701 974,53	33 701 974,53
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	11 631 168,00	0,00		14 877 904,84	14 877 904,84		14 877 904,84	14 877 904,84
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	72 042,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6616	Intérêts bancaires, opér. financement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00		150 001,95	150 001,95		150 001,95	150 001,95
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 800 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	3 800 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		45 043 000,00	0,00	0,00	48 829 881,32	48 829 881,32		48 829 881,32	48 829 881,32
Total des dépenses réelles		5 744 728 230,00	0,00	0,00	5 982 205 161,32	5 982 205 161,32	15 728 800,00	5 966 476 361,32	5 982 205 161,32
023	Virement à la section d'investissement	462 858 345,00			508 795 378,68	508 795 378,68		508 795 378,68	508 795 378,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	340 000 000,00			395 000 000,00	395 000 000,00		395 000 000,00	395 000 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	340 000 000,00			395 000 000,00	395 000 000,00		395 000 000,00	395 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		802 858 345,00			903 795 378,68	903 795 378,68		903 795 378,68	903 795 378,68

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	33 033 363,68
Montant des ICNE de l'exercice N-1	18 155 458,84

Syndicat des Transports d Ile de France - Budget 2019 - BP - 2019

= Différence ICNE N – ICNE N-1

14 877 904,84

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	6 547 586 575,00	0,00	6 886 000 540,00	6 886 000 540,00	6 886 000 540,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Remboursur sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	9 997 000,00	0,00	8 550 000,00	8 550 000,00	8 550 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	9 997 000,00	0,00	8 550 000,00	8 550 000,00	8 550 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 543 228 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7327	Versement transport	4 443 228 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73522	TICPE (2ème part)	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	4 827 000 000,00	4 827 000 000,00	4 827 000 000,00
731422	TICPE - Grenelle (2ème part)	0,00	0,00	94 000 000,00	94 000 000,00	94 000 000,00
73156	Versement transport	0,00	0,00	4 733 000 000,00	4 733 000 000,00	4 733 000 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 508 357 075,00	0,00	1 522 904 040,00	1 522 904 040,00	1 522 904 040,00
74681	Autres DGD	128 102 000,00	0,00	128 102 000,00	128 102 000,00	128 102 000,00
74718	Autres participations Etat	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
7472	Participation régions	752 990 832,00	0,00	760 409 784,00	760 409 784,00	760 409 784,00
7473	Participation départements	625 264 243,00	0,00	632 392 256,00	632 392 256,00	632 392 256,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748381	Compens. relèv. seuil pers. vers. transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	191 504 500,00	0,00	184 546 500,00	184 546 500,00	184 546 500,00
752	Revenus des immeubles	4 046 500,00	0,00	4 646 500,00	4 646 500,00	4 646 500,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7581	Redevances diverses	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7581 1	Redev. concessions, brevets, licences,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	186 858 000,00	0,00	179 900 000,00	179 900 000,00	179 900 000,00
	Total des recettes de gestion des services	6 253 086 575,00	0,00	6 543 000 540,00	6 543 000 540,00	6 543 000 540,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnmt courant	0,00		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
Total des recettes réelles		6 253 586 575,00	0,00	6 553 000 540,00	6 553 000 540,00	6 553 000 540,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	294 000 000,00		333 000 000,00	333 000 000,00	333 000 000,00
7768	Neutral. amort., dépréc. et provisions	196 000 000,00		228 000 000,00	228 000 000,00	228 000 000,00
777	Rec.. subv inv transférées opte résultat	98 000 000,00		105 000 000,00	105 000 000,00	105 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		294 000 000,00		333 000 000,00	333 000 000,00	333 000 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	124 230 000,00	12 740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	124 230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	7 045 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 990 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 705 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 045 816 601,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	138 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	903 616 601,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	1 519 641 980,00		1 656 611 980,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		124 230 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	12 227 000,00		19 272 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	1 259 111 980,00		1 259 111 980,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	16 033 000,00		19 023 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	232 270 000,00		234 975 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	40 000 000,00		1 085 816 601,32
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 200 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	40 000 000,00		178 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		903 616 601,32
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Syndicat des Transports d Ile de France - Budget 2019 - BP - 2019

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		01 Opérations non ventilables
Article / compte nature (1)	Libellé	
DEPENSES		
163	Emprunts obligataires	124 230 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	6 250 000,00
		117 980 000,00
		1 045 816 601,32
RECETTES		
102	Dotations et fonds d'investissement	4 200 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	138 000 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	903 616 601,32

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	12 740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	7 045 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 990 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	2 705 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						038 Autres instances	
		031 Assemblées délibérante	032 Conseil éco. social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco., soc., environ., culture,éduc. 0341 Section éco., sociale et environnement.		0342 Section culture, éducation et sports		035 Conseil de territoire
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act' interrég.,eur.,intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	12 740 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	7 045 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 990 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 705 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article/ compte nature (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs							828 Autres transports	
		80 Services communs	81 Transports scolaires	820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime		825 Transport aérien
	DEPENSES									
203	Frais d'études, recherche, développement	40 180 000,00	475 000,00	157 700 000,00	172 847 000,00	944 446 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 500 000,00	0,00	0,00	950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	2 850 000,00	475 000,00	157 700 000,00	1 28 677 000,00	928 381 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	43 220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	34 830 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	16 065 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES									
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	40 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		40 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises							838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	836 Fret terrestre	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandés immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandées immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures						86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures					
	DEPENSES	92 649 000,00	108 494 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 850 000,00	1 519 641 980,00
203	Frais d'études, recherche, développement	3 971 000,00	4 806 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 227 000,00
204	Subventions d'équipement versées	23 028 000,00	15 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 850 000,00	1 259 111 980,00
211	Terrains	11 915 000,00	4 118 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 033 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	53 735 000,00	84 420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 375 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 830 000,00
238	Avances commandées immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 065 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000 000,00
131	Subv. inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	59 829 881,32	205 757 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	126 179 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	30 677 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	11 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	48 900 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	48 729 881,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	6 127 596 440,00	27 646 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 827 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 290 596 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	27 646 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	5 716 617 800,00		5 982 205 161,32
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	23 893 800,00		150 073 580,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 677 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		11 000 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	5 692 724 000,00		5 741 624 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48 729 881,32
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	397 757 600,00		6 553 000 540,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	8 550 000,00		8 550 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 827 000 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	292 307 600,00		1 522 904 040,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	156 900 000,00		184 548 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000 000,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		01 Opérations non ventilables
Article / compte nature (1)	Libellé	
	DEPENSES	59 829 881,32
661	Charges d'intérêts	48 579 879,37
668	Autres charges financières	150 001,95
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100 000,00
739	Reversest. et restit. sur impôts et taxes	11 000 000,00
	RECETTES	6 127 596 440,00
731	Fiscalité locale	4 827 000 000,00
747	Participations	1 290 596 440,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	10 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	205 757 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	527 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	8 568 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 395 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	4 841 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	890 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 650 321,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 613 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 376 258,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	21 983 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	597 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	77 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	21 812 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	7 231 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	918 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	119 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	46 857 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	337 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 705 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	27 646 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	4 646 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		02 Administration générale							
Article / compte nature (1)	Libellé	020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
758	Produits divers de gestion courante	23 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						038 Autres instances
		031 Assemblées délibérante	032 Conseil éco. social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco., soc., environ., culture, éduc. 0341 Section éco., sociale et environnement. 0342 Section culture, éducation et sports		035 Conseil de territoire	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	
					0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports		
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act' interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 757 480,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	527 100,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
613	Localitons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 568 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 395 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 841 800,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	890 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 650 321,32
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 613 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 376 258,68
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 983 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	597 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 300 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 812 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 231 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	918 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 857 500,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 705 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 646 500,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 646 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs							828 Autres transports		
		80 Services communs	81 Transports scolaires	820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime		825 Transport aérien	
	DEPENSES										
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	4 209 800,00	0,00	3 000 000,00	2 000 000,00	1 360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	162 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	135 000,00	700 000,00	250 000,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	3 022 000,00	0,00	40 000,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	135 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	11 200 000,00	0,00	2 115 072 000,00	882 303 000,00	2 360 924 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	250 000,00	0,00	2 000 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	27 900 000,00	300 000,00	156 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES										
706	Prestations de services	0,00	8 550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	128 102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	102 205 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	156 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
	DEPENSES							
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES							
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		

84
Voirie

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							849 Sécurité routière	
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	6 795 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 716 617 800,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	4 380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 949 800,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
628	Divers	0,00	315 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 677 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 800 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 369 499 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 325 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 100 000,00
	RECETTES	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397 757 600,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 550 000,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 102 000,00
747	Participations	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 205 600,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 900 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT-SG-150M	27/11/2017	0,00	442 000 000,00	67 293,33	537 000 000,00	0,00
LT CE 300M €	15/05/2018	300 000 000,00	31 000 000,00	843,89	31 000 000,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		300 000 000,00	473 000 000,00	68 137,22	568 000 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)	
	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de signature	Organisme prêteur ou chef de file	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)		Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)					600 000 000,00								
23-11-2018 emprunt obligataire prévisionnel 2019 Souche 1	01/10/2019		EMISSION OBLIGATAIRE	01/05/2031	350 000 000,00	F	Taux fixe à 2.086 %	2,090	2,120	X	F	O	A-1
23-11-2018 emprunt obligataire prévisionnel 2019 Souche 2	01/09/2019		EMISSION OBLIGATAIRE	01/09/2031	200 000 000,00	F	Taux fixe à 2.186 %	2,190	2,220	X	F	O	A-1
FR0013185287	30/06/2016	28/06/2016	EMISSION OBLIGATAIRE	28/06/2024	50 000 000,00	F	Taux fixe à 0.763 %	0,760	0,760	X	F	O	A-1
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 644 616 601,00								
1641 Emprunts en euros (total)					2 644 616 601,00								
0032487F	15/12/2014	09/12/2014	CREDIT FONCIER DE FRANCE	15/12/2015	70 000 000,00	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	1,270	A	P	O	A-1
0041199L-A	01/07/2016	28/06/2016	CREDIT FONCIER DE FRANCE	02/01/2017	150 000 000,00	F	Taux fixe à 1.71 %	1,710	1,720	S	C	O	A-1
0041199L-B	01/07/2016	28/06/2016	SaarLB	01/01/2017	75 000 000,00	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	1,560	S	C	O	A-1
00425903	12/11/2015	12/11/2015	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	12/05/2016	20 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,400	0,410	S	C	O	A-1
04112015	10/11/2015	04/11/2015	Helaba Landesbank Hessen-Thüringen	10/05/2016	30 000 000,00	F	Taux fixe à 0.715 %	0,720	0,730	S	C	O	A-1
1010049DW	26/06/2017	21/06/2017	Deutsche Pfandbriefbank AG	25/09/2017	15 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.34)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,340	0,350	T	C	O	A-1
1277002	18/12/2015	04/03/2011	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2016	100 000 000,00	V	Livret A + 0.75	1,500	1,500	A	C	O	A-1
1277533	02/03/2016	04/03/2011	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/03/2017	30 000 000,00	V	Livret A + 0.75	1,500	1,500	A	C	O	A-1
20160344	04/07/2016	24/06/2016	Helaba Landesbank Hessen-Thüringen	04/01/2017	50 000 000,00	F	Taux fixe à 0.541 %	0,540	0,550	S	C	O	A-1
23-11-2018 - Conso BEI prévisionnelle 2018	15/12/2018	03/11/2015	BEI Banque Européenne d'Investissement	15/02/2019	477 000 000,00	F	Taux fixe à 1.65 %	1,650	1,660	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)		Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuel				
23-11-2018 - Emprunt bancaire prévisionnel 2019	Banque Simulation		01/09/2019	01/01/2020	130 616 801,00	V	(Euribor 03 M + 0.5)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,500	0,510	T	C	O	A-1
23-11-2018 emprunt BEI prévisionnel 2019	BEI Banque Européenne d'Investissement	03/11/2015	01/11/2019	01/02/2020	223 000 000,00	F	Taux fixe à 2.45 %	2,450	2,510	T	C	O	A-1
25994-1	BEI Banque Européenne d'Investissement	20/01/2011	14/12/2012	14/12/2013	170 000 000,00	F	Taux fixe à 3.008 %	3,010	3,010	A	P	O	A-1
25994-2	BEI Banque Européenne d'Investissement	20/01/2011	13/12/2013	13/12/2014	80 000 000,00	F	Taux fixe à 3.042 %	3,040	3,040	A	P	O	A-1
25994-3	BEI Banque Européenne d'Investissement	20/01/2011	23/12/2014	23/12/2015	170 000 000,00	F	Taux fixe à 1.836 %	1,840	1,840	A	P	O	A-1
25994-4	BEI Banque Européenne d'Investissement	20/01/2011	11/12/2015	11/12/2016	180 000 000,00	F	Taux fixe à 1.461 %	1,460	1,460	A	P	O	A-1
83560	BEI Banque Européenne d'Investissement	10/12/2014	15/12/2017	28/02/2018	24 000 000,00	F	Taux fixe à 1.403 %	1,400	1,410	T	C	O	A-1
9474997	CAISSE D'EPARGNE	04/12/2014	23/12/2014	25/12/2015	30 000 000,00	F	Taux fixe à 1.28 %	1,280	1,280	A	P	O	A-1
967240DP	Deutsche Pfandbriefbank AG	17/07/2015	23/07/2015	23/07/2025	30 000 000,00	F	Taux fixe à 1.61 %	1,610	1,620	X	F	O	A-1
985988DP	Deutsche Pfandbriefbank AG	17/06/2016	30/06/2016	30/06/2017	50 000 000,00	F	Taux fixe à 1.015 %	1,020	1,030	A	C	O	A-1
BRED 2017-2025	BRED BANQUE POPULAIRE	08/06/2017	30/11/2017	28/02/2018	15 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.3)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,300	0,300	T	C	O	A-1
BRED 2017-2032	BRED BANQUE POPULAIRE	08/06/2017	30/11/2017	28/02/2018	30 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.4)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,400	0,410	T	C	O	A-1
MINS19881EUR	BANQUE POSTALE	08/06/2017	29/12/2017	01/01/2019	90 000 000,00	V	(Euribor 12 M + 0.56)-Floor 0 sur Euribor 12 M	0,560	0,570	A	C	O	A-1
MON506257EUR	BANQUE POSTALE	25/06/2015	15/07/2015	01/08/2016	50 000 000,00	F	Taux fixe à 2.18 %	2,180	2,180	A	C	O	A-1
MON506258EUR	BANQUE POSTALE	25/06/2015	15/07/2015	01/08/2016	50 000 000,00	F	Taux fixe à 2.18 %	2,180	2,180	A	C	O	A-1
MON506259EUR	BANQUE POSTALE	25/06/2015	15/07/2015	01/08/2016	30 000 000,00	F	Taux fixe à 2.18 %	2,180	2,180	A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)		Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
Devise													
MON510701EUR	BANQUE POSTALE	06/06/2016	01/07/2016	01/07/2017	70 000 000,00	F	Taux fixe à 0.7 %	0,700	0,700	A	C	O	A-1
MON510702EUR	BANQUE POSTALE	06/06/2016	01/07/2016	01/07/2017	105 000 000,00	F	Taux fixe à 1.79 %	1,790	1,790	A	C	O	A-1
NSV-2015	Bayerische Landesbank	19/06/2015	23/06/2015	23/06/2016	50 000 000,00	F	Taux fixe à 2.205 %	2,200	2,200	A	C	O	A-1
NSV-2016	Bayerische Landesbank	06/06/2016	27/06/2016	27/06/2017	50 000 000,00	F	Taux fixe à 1.53 %	1,530	1,530	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								

Syndicat des Transports d Ile de France - Budget 2019 - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 244 616 601,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		50 000 000,00					0,00	381 500,00	0,00	6 608 683,33	
23-11-2018 emprunt obligataire prévisionnel 2019 Souche 1	N	0,00	A-1	0,00	12,00	F	Taux fixe à 2,086 %	0,000	0,00	0,00	0,00	4 948 455,55	
23-11-2018 emprunt obligataire prévisionnel 2019 Souche 2	N	0,00	A-1	0,00	12,00	F	Taux fixe à 2,186 %	0,000	0,00	0,00	0,00	1 469 477,78	
FR0013185287	N	0,00	A-1	50 000 000,00	5,49	F	Taux fixe à 0,763 %	0,760	0,00	381 500,00	0,00	190 750,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 057 590 645,09					117 977 617,44	33 320 474,53	0,00	8 269 221,52	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 057 590 645,09					117 977 617,44	33 320 474,53	0,00	8 269 221,52	
0032487F	N	0,00	A-1	36 036 965,95	3,96	F	Taux fixe à 1,25 %	1,270	8 811 476,40	456 971,96	0,00	15 136,38	
0041199L-A	N	0,00	A-1	140 000 000,00	27,50	F	Taux fixe à 1,71 %	1,720	5 000 000,00	2 372 625,00	0,00	1 141 495,86	
0041199L-B	N	0,00	A-1	69 000 000,00	22,50	F	Taux fixe à 1,55 %	1,560	3 000 000,00	1 057 875,00	0,00	508 658,33	
00425903	N	0,00	A-1	12 500 000,00	4,87	V	(Euribor 03 M + 0,4)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,410	2 500 000,00	48 152,78	0,00	5 444,44	
04112015	N	0,00	A-1	18 750 000,00	4,86	F	Taux fixe à 0,715 %	0,730	3 750 000,00	128 662,76	0,00	14 895,83	
1010049DW	N	0,00	A-1	13 500 000,00	13,48	V	(Euribor 03 M + 0,34)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,350	1 000 000,00	45 227,09	0,00	472,22	
1277002	N	0,00	A-1	90 000 000,01	26,96	V	Livret A + 0,75	1,500	3 333 333,33	1 350 000,00	0,00	43 333,33	
1277533	N	0,00	A-1	28 000 000,00	27,17	V	Livret A + 0,75	1,500	1 000 000,00	420 000,00	0,00	335 250,00	
20160344	N	0,00	A-1	37 500 000,00	5,51	F	Taux fixe à 0,541 %	0,550	6 250 000,00	197 192,62	0,00	84 531,25	

Syndicat des Transports d Ile de France - Budget 2019 - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N												
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital		
23-11-2018 - Conso BEI prévisionnelle 2018	N	0,00	A-1	477 000 000,00	14,87	F	Taux fixe à 1,65 %	0,000	7 017 862,50	0,00	31 800 000,00	0,00	918 225,00
23-11-2018 - Emprunt bancaire prévisionnel 2019	N	0,00	A-1	0,00	8,00	V	(Euribor 03 M + 0,5)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	165 084,87
23-11-2018 emprunt BEI prévisionnel 2019	N	0,00	A-1	0,00	30,00	F	Taux fixe à 2,45 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	910 583,33
25994-1	N	0,00	A-1	146 911 900,68	23,95	F	Taux fixe à 3,008 %	3,010	4 419 109,98	0,00	4 263 135,57	0,00	190 705,55
25994-2	N	0,00	A-1	71 125 601,00	24,95	F	Taux fixe à 3,042 %	3,040	2 163 640,79	0,00	1 940 089,96	0,00	99 384,99
25994-3	N	0,00	A-1	152 323 806,10	25,98	F	Taux fixe à 1,836 %	1,840	2 796 665,08	0,00	4 623 727,76	0,00	52 728,93
25994-4	N	0,00	A-1	165 315 890,48	26,94	F	Taux fixe à 1,461 %	1,460	2 415 265,16	0,00	5 038 417,86	0,00	123 587,29
83560	N	0,00	A-1	23 200 000,00	28,91	F	Taux fixe à 1,403 %	1,410	321 286,50	0,00	800 000,00	0,00	26 483,60
9474997	N	0,00	A-1	15 381 480,89	3,98	F	Taux fixe à 1,28 %	1,260	196 882,96	0,00	3 772 321,61	0,00	2 063,85
967240DP	N	0,00	A-1	30 000 000,00	6,56	F	Taux fixe à 1,61 %	1,620	483 000,00	0,00	0,00	0,00	89 891,67
985988DP	N	0,00	A-1	43 333 333,33	12,50	F	Taux fixe à 1,015 %	1,030	444 720,37	0,00	3 333 333,33	0,00	209 766,67
BRED 2017-2025	N	0,00	A-1	13 125 000,00	6,91	V	(Euribor 03 M + 0,3)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,300	37 769,53	0,00	1 875 000,00	0,00	2 906,25
BRED 2017-2032	N	0,00	A-1	28 000 000,00	13,91	V	(Euribor 03 M + 0,4)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,410	110 494,45	0,00	2 000 000,00	0,00	8 955,56
MIN519831EUR	N	0,00	A-1	90 000 000,00	28,00	V	(Euribor 12 M + 0,56)-Floor 0 sur Euribor 12 M	0,570	515 200,00	0,00	3 103 448,28	0,00	482 027,59
MON506257EUR	N	0,00	A-1	44 000 000,00	21,58	F	Taux fixe à 2,18 %	2,180	959 200,00	0,00	2 000 000,00	0,00	378 956,67
MON506258EUR	N	0,00	A-1	44 000 000,00	21,58	F	Taux fixe à 2,18 %	2,180	959 200,00	0,00	2 000 000,00	0,00	378 956,67
MON506259EUR	N	0,00	A-1	26 400 000,00	21,58	F	Taux fixe à 2,18 %	2,180	575 520,00	0,00	1 200 000,00	0,00	227 374,00

Syndicat des Transports d Ile de France - Budget 2019 - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
MON510701EUR	N	0,00	A-1	52 500 000,00	5,50	F	Taux fixe à 0,7 %	0,700	8 750 000,00	367 500,00	0,00	152 274,31
MON510702EUR	N	0,00	A-1	98 000 000,00	27,50	F	Taux fixe à 1,79 %	1,790	3 500 000,00	1 754 200,00	0,00	841 076,25
NSV-2015	N	0,00	A-1	44 999 999,99	26,48	F	Taux fixe à 2,205 %	2,200	1 666 666,67	992 250,00	0,00	498 983,33
NSV-2016	N	0,00	A-1	46 666 666,66	27,49	F	Taux fixe à 1,53 %	1,530	1 666 666,67	714 000,00	0,00	349 987,50
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 107 590 645,09					117 977 617,44	33 701 974,53	0,00	14 877 904,85

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capés (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	33	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 107 590 645,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		
		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)													
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Produits c/768	Charges c/668	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			Délégation du
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 5000 €-€		11/07/2018
	Catégories de biens amortis		
L	Logiciels	2	11/07/2018
L	Voitures	5	11/07/2018
L	Camions et véhicules industriels	4	11/07/2018
L	Mobilier	10	11/07/2018
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	11/07/2018
L	Matériel informatique	2	11/07/2018
L	Matériels classiques	6	11/07/2018
L	Armoire forte	30	11/07/2018
L	Installations et appareils de chauffage	10	11/07/2018
L	Appareils de levage-ascenseurs	20	11/07/2018
L	Equipements de garages et ateliers	10	11/07/2018
L	Installations de voirie	20	11/07/2018
L	Plantations	15	11/07/2018
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	11/07/2018
L	Autres bâtiments	20	11/07/2018
L	Bâtiments légers, abris	10	11/07/2018
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques	10	11/07/2018
L	Installations téléphoniques	5	11/07/2018
L	Acquisition de matériel roulant ferré et tramway	30	11/07/2018
L	Rénovation de matériel roulant ferré et tramway	15	11/07/2018
L	Acquisition de matériel roulant bus	8	11/07/2018
L	Infrastructures de transport (gares, lignes, réseaux...)	30	11/07/2018
L	Navette fluviale	10	11/07/2018
L	Rénovation de navette fluviale	5	11/07/2018
L	Parcs relais	30	11/07/2018
L	Subventions équipements biens mobiliers, matériel, études	5	11/07/2018
L	Subventions équipements biens immobiliers, installations	30	11/07/2018
L	Subventions équipements projets infrastructures d'intérêt national	40	11/07/2018

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		51 000 000,00	51 000 000,00	10 000 000,00	41 000 000,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		51 000 000,00	51 000 000,00	10 000 000,00	41 000 000,00
Différents fiscaux factures 2012/2015 SNCF	0,00	30/03/2016	7 000 000,00	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00
Différents divers sur facture annuelle 2016 SNCF	0,00	09/10/2018	44 000 000,00	44 000 000,00	10 000 000,00	34 000 000,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		51 000 000,00	51 000 000,00	10 000 000,00	41 000 000,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		51 000 000,00	51 000 000,00	10 000 000,00	41 000 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8.1

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
2041481.0	10.0	Projet d'infrastructure	Autres communes	Etablissement de droit public	3 150 000,00
2041711.0	11.0	Matériel roulant ferré	SNCF	Etablissement de droit public	734 537 200,00
2041711.0	12.0	Plan Impact	SNCF	Etablissement de droit public	3 800 000,00
2041711.0	13.0	Investissement Billettique-Vente	SNCF	Etablissement de droit public	42 002 000,00
2041781.0	14.0	Matériel roulant bus	RATP	Etablissement de droit public	63 379 000,00
2041781.0	15.0	Projet infrastructures	RATP	Etablissement de droit public	12 000 000,00
2041781.0	16.0	Matériel roulant ferré	RATP	Etablissement de droit public	151 842 780,00
2041781.0	17.0	Investissement Billettique-Vente	RATP	Etablissement de droit public	2 850 000,00
204181.0	18.0	SDA	Autres personnes de droit public	Autre personne de droit public	80 750 000,00
20421.0	19.0	Accessibilité PMR	Entreprises	Entreprise	18 050 000,00
20421.0	20.0	Information Voyageurs	Entreprises	Entreprise	19 000 000,00
20421.0	21.0	Intermodalité	Entreprises	Entreprise	29 450 000,00
20421.0	22.0	Optimisation des infrastructures	Entreprises	Entreprise	6 650 000,00
20421.0	23.0	Sécurité	Entreprises	Entreprise	3 325 000,00
20421.0	24.0	Investissement Billettique-Vente	Entreprises	Entreprise	950 000,00
20421.0	25.0	Dépôts bus	Kéolis	Entreprise	1 178 000,00
20421.0	26.0	Mesure des émissions des bus	Air parif	Association	500 000,00
20421.0	27.0	Matériel roulant bus	Entreprises	Entreprise	51 000 000,00
20421.0	28.0	Adaptation Dépôts Bus	Entreprises	Personne physique	21 850 000,00
20421.0	29.0	DSP Location vélos électriques	La Poste Transdev Velogik et Cyclez	Autre personne de droit privé	12 848 000,00
FUNCTIONNEMENT (total)					
65731	1.0	Contre expertise projets infrastructures	SGPI	Etat	75 000,00
657382	2.0	Financement d'une Chaire de recherche	Ecole Nationale des Ponts et Chaussées	Association	250 000,00
65748.0	3.0	Chorale du STIF	Navigavoce	Association	6 200,00
65748.0	4.0	Association du personnel du STIF	CREASTIF	Association	270 000,00
65748.0	5.0	« Qualité – Mobilité »	« Qualité – Mobilité »	Association	20 000,00
65748.0	6.0	Conseil et défense usagers tous modes de transport	FNAUT	Association	41 500,00
65748.0	7.0	Expérimentation de navettes autonomes	Kéolis	Entreprise	660 000,00
65748.0	8.0	Expérimentation de navettes autonomes	Autres personnes de droit privé	Autre personne de droit privé	940 000,00
65748.0	9.0	Covoiturage	Entreprises	Autre personne de droit privé	400 000,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	4,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Directeur général des services	A	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	3,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	316,00	316,00	136,40	135,30	271,70
Adjoint administratif territorial	C	0,00	30,00	30,00	27,60	2,00	29,60
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	0,00	18,00	18,00	7,00	4,80	11,80
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	0,00	20,00	20,00	19,30	0,00	19,30
Administrateur	A	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00	7,00
Attaché	A	0,00	160,00	160,00	26,70	99,90	126,60
Attaché hors classe	A	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché principal	A	0,00	20,00	20,00	9,80	10,00	19,80
Collaborateur de cabinet	A	0,00	2,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Directeur territorial	A	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	0,00	26,00	26,00	23,00	1,00	24,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	0,00	21,00	21,00	10,00	9,60	19,60
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0,00	8,00	8,00	8,00	0,00	8,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	122,00	122,00	68,30	51,10	119,40
Adjoint technique territorial	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Administrateur	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Ingénieur	A	0,00	46,00	46,00	22,80	22,80	45,60
Ingénieur en chef	A	0,00	9,00	9,00	4,90	4,00	8,90
Ingénieur en chef hors classe	A	0,00	8,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Ingénieur principal	A	0,00	45,00	45,00	23,60	20,30	43,90
Technicien	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal de 1ère classe	B	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Technicien principal de 2ème classe	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	443,00	443,00	204,70	191,13	395,83

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)						REMUNERATION (3)		CONTRAT		
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	Indexe (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)				
Agents occupant un emploi permanent (6)							2 155 778,00			
Adjoint administratif territorial	C	ADM	325.0	0,00	3-3-2°	CDD				
Adjoint administratif territorial	C	ADM	325.0	0,00	3-3-2°	CDD				
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	ADM		33 265,00	3-3-2°	CDI				
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	ADM		29 997,00	3-3-2°	CDI				
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	ADM		45 623,00	3-3-2°	CDI				
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	ADM		24 343,00	3-3-2°	CDI				
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	ADM		29 782,00	3-3-2°	CDI				
Administrateur	A	ADM		90 860,00	3-3-2°	CDI				
Administrateur	A	ADM		115 041,00	3-3-2°	CDI				
Administrateur	A	TECH		76 837,00	3-3-2°	CDI				
Administrateur	A	ADM	783.0	0,00	3-3-2°	CDI				
Administrateur	A	ADM	662.0	0,00	3-3-2°	CDD				
Administrateur	A	ADM		145 264,00	3-3-2°	CDD				
Administrateur	A	ADM		90 014,00	3-3-2°	CDD				
Apprenti				0,00	A Apprenti	A A				
Apprenti				0,00	A Apprenti	A A				
Apprenti				0,00	A Apprenti	A A				
Apprenti				0,00	A Apprenti	A A				
Apprenti				0,00	A Apprenti	A A				
Attaché	A	ADM	783.0	0,00	3-3-2°	CDI				
Attaché	A	ADM	755.0	0,00	3-3-2°	CDI				
Attaché	A	ADM	746.0	0,00	3-3-2°	CDI				
Attaché	A	ADM	755.0	0,00	3-3-2°	CDI				
Attaché	A	ADM	560.0	0,00	3-3-2°	CDI				
Attaché	A	ADM	546.0	0,00	3-3-2°	CDI				
Attaché	A	ADM	524.0	0,00	3-3-2°	CDI				
Attaché	A	ADM	551.0	0,00	3-3-2°	CDI				
Attaché	A	ADM	626.0	0,00	3-3-2°	CDI				
Attaché	A	ADM	389.0	0,00	3-3-2°	CDI				
Attaché	A	ADM	524.0	0,00	3-3-2°	CDD				
Attaché	A	ADM	524.0	0,00	3-3-2°	CDI				
Attaché	A	ADM	734.0	0,00	3-3-2°	CDI				
Attaché	A	ADM	626.0	0,00	3-3-2°	CDI				
Attaché	A	ADM	626.0	0,00	3-3-2°	CDI				

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	A	ADM	400.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	440.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	376.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	560.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	560.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	376.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	640.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	524.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	418.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	532.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	389.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	517.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	793.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	461.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	461.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	431.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	635.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	783.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	524.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	461.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	517.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	349.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	418.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	468.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	468.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	431.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	496.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	434.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	349.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	560.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	672.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	560.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	400.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	517.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	349.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	408.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	408.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	349.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	496.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	483.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	551.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	461.0	0,00	3-3-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	A	ADM	376.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	376.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	590.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	483.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	673.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	524.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	673.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	560.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	505.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	560.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	418.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	532.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	505.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	418.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	680.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	532.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	755.0	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	418.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	400.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	400.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	532.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	532.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	505.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	468.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	755.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	793.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	560.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	489.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	418.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	505.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	400.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	600.0	0,00	3-3-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché principal	A	ADM		47 409,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM		54 341,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM		49 379,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM		58 513,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	TECH		65 989,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM		69 734,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	TECH		46 245,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM		54 335,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM		54 339,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	TECH		58 924,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM		60 591,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM		56 174,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM		69 729,00	3-3-2°	CDI
Collaborateur de cabinet	A	ADM		106 704,00	3-3-2°	CDI
Directeur général adjoint des services	A	OTR		119 464,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	425.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	496.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	557.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	401.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	406.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	349.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	380.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	496.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	406.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	406.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	349.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	459.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	406.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	565.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	565.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	565.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur en chef	A	TECH	696.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur en chef	A	TECH	514.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur en chef	A	TECH	738.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur en chef	A	TECH	783.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	783.0	0,00	3-3-2°	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Ingénieur principal	A	TECH	783.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	536.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	706.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	665.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	536.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	565.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	545.0	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	626.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	500.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	665.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	536.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	507.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	536.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	536.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	536.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	507.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	640.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	793.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	677.0	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	755.0	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	345.0	0,00	3-3-2°	CDI
Rédacteur principal de 1ère classe	B	ADM		46 556,00	3-3-2°	CDI
Rédacteur principal de 1ère classe	B	ADM		45 626,00	3-3-2°	CDI
Rédacteur principal de 1ère classe	B	ADM		45 624,00	3-3-2°	CDI
Rédacteur principal de 1ère classe	B	ADM		41 680,00	3-3-2°	CDI
Rédacteur principal de 1ère classe	B	ADM		45 628,00	3-3-2°	CDI
Rédacteur principal de 1ère classe	B	ADM		46 560,00	3-3-2°	CDI
Rédacteur principal de 1ère classe	B	ADM		30 149,00	3-3-2°	CDI
Rédacteur principal de 1ère classe	B	ADM		37 879,00	3-3-2°	CDI
Rédacteur principal de 1ère classe	B	ADM		44 403,00	3-3-2°	CDI
Rédacteur principal de 1ère classe	B	ADM		34 924,00	3-3-2°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	325.0	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM		0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	325.0	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	328.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	383.0	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	400.0	0,00	3-3-2°	CDD
TOTAL GENERAL				2 155 776,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

- (2) SECTEUR, ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 SP : Sportif.
 CUL : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...);
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Syndicat des Transports d'Ile de France (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
02/07/1991 - Concession	Indigo		Société anonyme	0,00
23/11/1994 - Concession	Eurolines		Société anonyme	0,00
13/12/2007 - Affermage	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT DE LA VILLE DE PARIS		Société d'économie mixte	903 440,30
11/02/2015 - Affermage	Athis cars		Société anonyme	3 176,00
05/10/2016 - Affermage	SETRA		Société anonyme	1 250,50
05/10/2016 - Affermage	STILE		Société anonyme	6 546,00
03/10/2017 - Concession	Kéolis		Société anonyme	13 739,00
08/11/2018 - Concession	La Poste / Transdev / Velogik / Cyclez	Groupement d'entreprises	Société anonyme	69 484 221,00
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	CREASTIF		Association Loi 1901	270 000,00
-	Ecole Nationale des Ponts et Chaussées		Association Loi 1901	250 000,00
-	Air parif		Association Loi 1901	500 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		124 230 000,00	124 230 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		124 230 000,00	124 230 000,00
1631	Emprunts obligataires	6 250 000,00	6 250 000,00
1641	Emprunts en euros	117 980 000,00	117 980 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	124 230 000,00	0,00	0,00	124 230 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		907 995 378,68	III 907 995 378,68
Ressources propres externes de l'année (a)		4 200 000,00	4 200 000,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	4 200 000,00	4 200 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		903 795 378,68	903 795 378,68
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	395 000 000,00	395 000 000,00
2804114	Voirie	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
28041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	508 795 378,68	508 795 378,68

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	907 995 378,68	0,00	0,00	0,00	907 995 378,68

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	124 230 000,00
Ressources propres disponibles	IV	907 995 378,68
Solde	V = IV – II (8)	783 765 378,68

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		D2

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Transports scolaires	Transports scolaires CSS 91			
Transports scolaires	Transports scolaires CSS 78			
Transports scolaires	Transports scolaires CSS 95			
Redevance d'accès	Redevance d'accès SNCF			
Infrastructures	Opérations d'infrastructures			
Immobilier, foncier	Location immeuble à usage commercial			
Etudes générales	Enquête générale de transport: EGT 2020			
Transports	Matériel roulant GPE			
Transports	Matériel roulant tramway			

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET		
		D3.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES		RECETTES			
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	Contribution 2017 HT	2 219 903 837,54	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		2 219 903 837,54	Sous-total Fonctionnement		0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel	Fonds propres Subventions IDFM Autres subventions	410 100 000,00			
Autres	Fonds propres Subventions STIF Autres subventions	502 400 000,00			
Sous-total Investissement		912 500 000,00	Effort propre de la Région (A – B)		3 132 403 837,54

TOTAL DEPENSES	(A)	3 132 403 837,54	TOTAL RECETTES (B + C)	3 132 403 837,54
-----------------------	-----	-------------------------	-------------------------------	-------------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D3.2

Volet 2 – Compte TER SNCF approuvé (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	830 000 000,00
Produits annexes au trafic	12 000 000,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	94 000 000,00
Produits hors trafic	30 000 000,00
Total chiffre d'affaires	2 277 000 000,00
Versements des Collectivités	2 277 000 000,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	3 243 000 000,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	772 000 000,00
Impôts, taxes et versements assimilés	110 000 000,00
Total charges d'exploitation courante	882 000 000,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	351 000 000,00
Traction trains, conduite et logistique	354 000 000,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	91 000 000,00
Energie de traction diesel	2 500 000,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	-1 000 000,00
Prestations trains	70 000 000,00
Contribution de service Activité Gare	555 000 000,00
Transport en service	109 000 000,00
Total facturations majeures	1 531 500 000,00

Prestations de main d'oeuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	327 000 000,00

	327 000 000,00
TOTAL CHARGES (2)	2 740 500 000,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	502 500 000,00
Dotations aux amortissements	230 000 000,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	117 000 000,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	347 000 000,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	155 500 000,00
Résultat financier	107 000 000,00
RESULTAT COURANT (5)	262 500 000,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	262 500 000,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE – total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Directeur Général

A Paris le 12 décembre 2018,

Le Directeur Général



Délibéré par le Conseil réuni en séance

Nombre d'administrateurs présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTES / Pour : 16
Abstention : 5
Contre : 3

NPPV

Date de convocation :
A Paris le 29 novembre 2018

Les membres du syndicat :

La Présidente du Conseil .

Valérie PECRESSE



Transmis au Préfet le .../.../...

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-570-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/570

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU PARISIS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/038 du 26 Janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Cars Lacroix ;
- VU** la délibération n°2017/688 du 3 Octobre 2017 approuvant l'avenant N°2 entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Cars Lacroix ;
- VU** le rapport général n°2018/570 à 582 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 ;

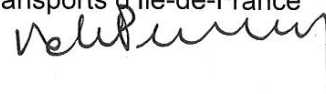
Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 pour le réseau Parisis ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Cars Lacroix ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSÉ

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-571-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/571

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU VALBUS ELARGI**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/039 du 26 janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Cars Lacroix ;
- VU** la délibération n°2017/683 du 3 octobre 2017 approuvant l'avenant N°2 entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Cars Lacroix ;
- VU** le rapport général n°2018/570 à 582 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 pour le réseau Parisis ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Cars Lacroix ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-572-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/572

**AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU VALOISE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/040 du 26 Janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Cars Lacroix ;
- VU** le rapport général n°2018/570 à 582 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°2 pour le réseau Valoise ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Cars Lacroix ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-573-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/573

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU PERIURBAIN DE MANTES**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/082 du 26 janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise CTVM I ;
- VU** la délibération n°2018/351 du 11 juillet 2018 approuvant l'avenant N°2 entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise CTVM I ;
- VU** la décision n°2018/0418 du 29 août 2018 autorisant l'exploitation provisoire de la ligne 057-057-002 du contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise CTVM I ;
- VU** le rapport général n°2018/570 à 582 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 pour le réseau Périurbain de Mantes ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise CTVM I ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-574-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/574

**AVENANT N°4 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU ALBATRANS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/388 du 28 juin 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Albatrans ;
- VU** les délibérations n°2017/689 du 3 octobre 2017 et n°2018/353 du 11 juillet 2018 approuvant les avenants n°2 et n°3 entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Albatrans ;
- VU** le rapport général n°2018/570 à 582 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 ;

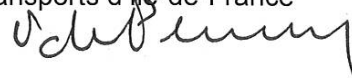
Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°4 pour le Albatrans ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Albatrans ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Ile-de-France



Valérie PÉCRESSÉ

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-575-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/575

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
AVEC LES ENTREPRISES CARS D'ORSAY-T.I.P.S
AVENANT N°1 A LA CONVENTION PARTENARIALE
RESEAU LES ULIS-MASSY-SACLAY**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/51 du 26 janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise SAVAC ;
- VU** la délibération n°2017/369 du 28 juin 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Cars d'Orsay et T.I.P.S ;
- VU** la délibération n°2017/685 du 3 octobre 2017 approuvant la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay et les entreprises Cars d'Orsay, T.I.P.S et SAVAC ;
- VU** la décision n°2017/0815 du 8 novembre 2017 autorisant l'exploitation provisoire de la ligne 269-269-002 du contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise T.I.P.S ;
- VU** la délibération n°2017/842 du 13 décembre 2017 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Cars d'Orsay et T.I.P.S ;
- VU** les rapports n°2018/570 à 607 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport, de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de la qualité de service, accessibilité et relations avec les usagers du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 au contrat d'exploitation Cars d'Orsay et T.I.P.S pour le réseau Les Ulis-Massy-Saclay ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : approuve l'avenant n°1 à la convention partenariale pour le réseau Les Ulis-Massy-Saclay ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 3 : autorise le directeur général à signer ledit avenant n°3 au contrat d'exploitation et ses annexes avec les entreprises Cars d'Orsay et T.I.P.S ;

ARTICLE 4 : autorise le directeur général à signer ledit avenant n°2 à la convention partenariale et ses annexes avec les entreprises Cars d'Orsay, T.I.P.S et SAVAC ;

ARTICLE 5 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSÉ



Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-576-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/576

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU EXPRESS 80**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/256 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Autocars Tourneux ;
- VU** la délibération n°2018/357 du 11 juillet 2018 approuvant l'avenant N°2 entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Autocars Tourneux ;
- VU** le rapport général n°2018/570 à 582 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 pour le réseau Express 80 ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Autocars Tourneux ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-577-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/577

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU BORD DE L'EAU**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/052 du 26 janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Keolis Seine Val-de-Marne ;
- VU** la délibération n°2017/351 du 28 juin 2017 approuvant l'avenant N°2 entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Keolis Seine Val-de-Marne ;
- VU** le rapport général n°2018/570 à 582 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 pour le réseau Bord de l'Eau ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Keolis Seine Val-de-Marne ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Ile-de-France



Valérie PÉCRESE



Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-578-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/578

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU SEINE ESSONNE BUS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/057 du 26 juillet 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Keolis Seine Essonne ;
- VU** la délibération n°2018/361 du 11 juillet 2018 approuvant l'avenant N°2 entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Keolis Seine Essonne ;
- VU** le rapport général n°2018/570 à 582 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 au contrat d'exploitation de l'entreprise Keolis Seine Essonne ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Keolis Seine Essonne ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-579-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/579

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU TRAVERCIEL**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/373 du 28 juin 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Transdev Ile-de-France Etablissement de Nanterre ;
- VU** la délibération n°2017/687 du 3 octobre 2017 approuvant l'avenant N°2 entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Transdev Ile-de-France Etablissement de Nanterre ;
- VU** le rapport général n°2018/570 à 582 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 pour le réseau Traverciel ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Transdev Ile-de-France Etablissement de Nanterre ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE



Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-580-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/580

**AVENANT N°4 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
081-010 RESEAU VAL D'ESSONNE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/261 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Transdev Ile-de-France Etablissement de Brétigny sur Orge et Transdev CEA Transport ;
- VU** les délibérations n°2017/846 du 13 décembre 2017 et n°2018/365 du 11 juillet 2018 approuvant les avenants n°2 et n°3 entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Transdev Ile-de-France Etablissement de Brétigny sur Orge et Transdev CEA Transport ;
- VU** le rapport général n°2018/570 à 582 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport de la Commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°4 pour le réseau Val d'Essonne ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec les entreprises Transdev Ile-de-France Etablissement de Brétigny sur Orge et Transdev CEA Transport ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSÉ

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-581-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/581

**AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
AVENANT N°1 A LA CONVENTION PARTENARIALE**

RESEAU CHATELET EN BRIE

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/383 du 28 juin 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Transdev Vulaines et la convention partenariale d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, le Syndicat intercommunal à vocation unique transports région du Châtelet et l'entreprise Transdev Vulaines ;
- VU** le rapport général n°2018/570 à 582 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport de la Commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°2 au contrat d'exploitation pour le réseau Châtelet en Brie ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : approuve l'avenant n°1 à la convention partenariale pour le réseau Châtelet en brie ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 3 : autorise le directeur général à signer l'avenant n°2 au contrat d'exploitation et ses annexes avec l'entreprise Transdev Vulaines ;

ARTICLE 4 : autorise le directeur général à signer l'avenant n°1 à la convention partenariale et ses annexes avec l'entreprise Transdev Vulaines, le Syndicat intercommunal à vocation unique transports région du Châtelet, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et le Conseil Départemental de Seine et Marne ;

ARTICLE 5 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE



Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-582-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/582

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU EXPRESS A14-001**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/271 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise CTCOP ;
- VU** la délibération n°2018/150 du 24 avril 2018 approuvant l'avenant N°2 entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise CTCOP ;
- VU** le rapport général n°2018/570 à 582 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 pour le réseau Express A14-001 ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise CTCOP ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-601-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/601

**AVENANT N°5 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU 001 « TRA »**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/209 du 22 mars 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Transports Rapides Automobiles (TRA) et Autobus du Fort ;
- VU** les délibérations n°2017/668 du 03 octobre 2017, n°2018/344 du 11 juillet 2018 et n°2018/434 du 9 octobre 2018 approuvant les avenants 2 à 4 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Transports Rapides Automobiles (TRA) et Autobus du Fort ;
- VU** le rapport n°2018/583-591-601 à 607 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport, de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de la qualité de service, accessibilité et relations avec les usagers du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°5 pour le réseau TRA ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec les entreprises Transports Rapides Automobiles (TRA) et Autobus du Fort ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSÉ

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-602-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/602

**AVENANT N°4 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU 003 « STIVO »**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/281 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprises STIVO ;
- VU** les délibérations n°2017/679 du 3 octobre 2017 et n°2018/015 du 14 février 2018 approuvant les avenants 2 à 3 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise STIVO ;
- VU** le rapport n°2018/583-591-601 à 607 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport, de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de la qualité de service, accessibilité et relations avec les usagers du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°4 pour le réseau STIVO ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise STIVO ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-583-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/583

AVENANT N°4 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3

RESEAU « R'BUS »

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/242 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Transports du Val d'Oise ;
- VU** les délibérations n°2017/681 du 3 octobre 2017 et n°2018/016 du 14 février 2018 approuvant respectivement les avenants n°2 et n°3 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Transports du Val d'Oise ;
- VU** les rapports n°2018/570 à 607 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport, de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de la qualité de service, accessibilité et relations avec les usagers du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°4 pour le réseau R'bus ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Transports du Val d'Oise ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESE



Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-603-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/603

**AVENANT N°4 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU SENART BUS 005-065**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/243 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Transdev Lieusaint ;
- VU** les délibérations n°2017/682 du 3 octobre 2017 et n°2018/136 du 24 avril 2018 approuvant respectivement les avenants n°2 et n°3 entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Transdev Lieusaint ;
- VU** le rapport n°2018/583-591-601 à 607 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°4 pour le réseau Sénart Bus ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Transdev Lieusaint ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE



Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-604-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/604

**AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU 025-025 VEXIN**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/079 du 26 janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Céobus et Timbus ;
- VU** le rapport n°2018/583-591-601 à 607 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport, de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de la qualité de service, accessibilité et relations avec les usagers du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°2 au contrat d'exploitation pour le réseau du Vexin ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec les entreprises Céobus et Timbus ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-605-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/605

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU 034-045 – MARNE & SEINE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/277 du 30 mai 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise STRAV
- VU** la délibération n°2018/146 du 11 avril 2018 approuvant l'avenant 2 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise STRAV
- VU** le rapport n°2018/583-591-601 à 607 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport, de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de la qualité de service, accessibilité et relations avec les usagers du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 pour le réseau Marne & Seine ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise STRAV ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE

Séance du 12 décembre 2018
Délibération N° 2018/591

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-591-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

AVENANT N°6 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU 035-051 - PEP'S

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/390 du 28 juin 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin et la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, le syndicat intercommunal de transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin ;
- VU** la délibération n°2017/537 du 28 juin 2017 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin ;
- VU** la délibération n°2017/664 du 03 octobre 2017 approuvant l'avenant n°3 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin et approuvant l'avenant n°1 à la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, le syndicat intercommunal de transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin ;
- VU** la délibération n°2017/861 du 13 décembre 2017 approuvant l'avenant n°2 à la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, le syndicat intercommunal de transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin ;
- VU** la délibération n°2018/352 du 11 juillet 2018 approuvant l'avenant n°4 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin et approuvant l'avenant n°3 à la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, le syndicat intercommunal de transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin ;
- VU** la délibération n°2018/440 du 9 octobre 2018 approuvant l'avenant n°5 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin et approuvant l'avenant n°4 à la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, le syndicat intercommunal de transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin ;

VU les rapports n°2018/570 à 607 ;

VU les avis de la Commission de l'offre de transport, de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de la qualité de service, accessibilité et relations avec les usagers du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°6 au contrat d'exploitation pour le réseau Pep's ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer l'avenant n°6 au contrat d'exploitation et ses annexes avec les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Ile-de-France



Valérie PÉCRESSE

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-606-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/606

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU 042 - ACHÈRES-CONFLANS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/368 du 28 juin 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Transdev Ile-de-France établissement de Conflans-Sainte-Honorine ;
- VU** la délibération n°2018/438 du 9 octobre 2018 et approuvant l'avenant n°2 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Transdev Ile-de-France établissement de Conflans-Sainte-Honorine ;
- VU** le rapport n°2018/583-591-601 à 607 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport, de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de la qualité de service, accessibilité et relations avec les usagers du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 pour le réseau Achères-Conflans ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Transdev Ile-de-France établissement de Conflans-Sainte-Honorine ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSÉ



Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-607-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/607

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3
RESEAU 072-251 – EXPRESS 95-04**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/093 du 26 janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Timbus ;
- VU** la délibération n°2018/148 du 11 avril 2018 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Timbus ;
- VU** le rapport n°2018/583-591-601 à 607 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport, de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de la qualité de service, accessibilité et relations avec les usagers du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°3 pour le réseau Express 95-04 ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprises Timbus ;

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Ile-de-France

Valérie PÉCRESSE

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-526-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération n° 2018/526

**AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION DES CONTRATS DE
TYPE 3 POUR TENIR COMPTE DE DIVERSES MESURES ET
DECISIONS MODIFIANT LES CHARGES DES ENTREPRISES
(REVALORISATION DES CONTRIBUTIONS C16)**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la délibération n° 2006/1161 du 13 décembre 2006 portant adoption d'un nouveau cadre contractuel avec les entreprises privées d'Île-de-France, au sens de l'article 6 bis du décret du 7 janvier 1959, de transport régulier routier de voyageurs ;
- VU** la délibération n° 2012/0192 du 11 juillet 2012 approuvant l'avenant générique G2 au contrat d'exploitation de type 2 entre le Syndicat des Transports d'Île-de-France et les entreprises privées d'Île-de-France et créant les contributions C16 et C17 ;
- VU** la délibération n°2016/530 du 6 décembre 2016 relative à l'ajustement de la rémunération des contrats de type 2 pour tenir compte de diverses mesures et décisions modifiant les charges des entreprises (revalorisation des contributions C16) ;
- VU** l'ensemble des délibérations approuvant les différents contrats de type 3 entre le Syndicat des transports d'Île-de-France et les entreprises privées et créant les contributions C19, adoptées les 26 janvier 2017, 22 mars 2017, 30 mai 2017 et 28 juin 2017 ;
- VU** le rapport n° 2018/526 ;
- VU** les avis de la commission de l'offre de transport et de la commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve les modifications concernant les valeurs des contributions C16 portées à l'annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE

**Annexe à la délibération n° 2018/526
Séance du 12 décembre 2018**

Valeur des contributions C16

Nom du réseau	Code réseau & entreprise d'encaissement	Valeur de C16 en € 2008	
		2018	2019 à 2020
TRA	001-293	290 571 €	252 164 €
Vélizy	002-004	454 604 €	870 935 €
STIVO	003-030	22 €	44 €
STIVO	003-059	-177 270 €	-377 487 €
R'Bus	004-016	90 647 €	137 305 €
Sénart Bus	005-065	-80 819 €	-307 643 €
Goëlys	006-014	-163 937 €	-327 874 €
Mélibus	007-066	-292 482 €	-595 955 €
Goussainville	008-014	-30 569 €	-69 776 €
Grand'R	009-014	82 990 €	51 686 €
Mitry	010-014	-13 631 €	-94 341 €
SEAPFA	011-014	-272 759 €	-568 870 €
Versailles Grand Parc	012-027	7 902 €	15 804 €
Versailles Grand Parc	012-039	25 622 €	31 480 €
Versailles Grand Parc	012-056	143 614 €	265 754 €
Paris	013-030	12 911 €	19 885 €
Valbus Elargi	014-030	9 437 €	18 873 €
Valbus Elargi	014-038	10 355 €	11 987 €
Valoise	015-030	18 779 €	37 558 €
Haut Val d'Oise	016-014	4 377 €	-81 €
Haut Val d'Oise	016-030	-1 041 €	-2 081 €
Haute Vallée de Chevreuse	017-039	-17 079 €	-60 237 €
Résalys	018-012	17 867 €	14 964 €
Entre Seine et Forêts	019-012	-23 527 €	-47 054 €
Poissy Aval	020-015	-140 540 €	-313 019 €
Poissy Aval	020-057	836 €	1 671 €
Deux Rives de Seine	021-052	37 855 €	63 805 €
Les Mureaux (Urbain)	022-011	12 026 €	24 052 €
Plaine de Versailles	023-015	30 564 €	60 511 €
Plaine de Versailles	023-027	66 515 €	98 042 €
Val de Seine	024-011	35 973 €	54 588 €
Réseau du Vexin	025-011	-6 066 €	-12 133 €
Réseau du Vexin	025-025	-72 259 €	-159 569 €
Maisons-Laffitte-Mesnil Le Roi	026-212	-758 €	-1 516 €
Pays de l'Ourcq	027-067	-39 391 €	-78 782 €

Nom du réseau	Code réseau & entreprise d'encaissement	Valeur de C16 en € 2008	
		2018	2019 à 2020
Interurbain de Rambouillet	028-013	-163 585 €	-386 105 €
Interurbain de Rambouillet	028-036	1 614 €	3 229 €
Interurbain de Rambouillet	028-039	-1 118 €	-2 236 €
Urbain de Rambouillet	029-013	1 867 €	3 735 €
Pays Fertois	030-067	9 689 €	19 378 €
Pays de Meaux	031-014	1 846 €	2 778 €
Pays de Meaux	031-067	-241 900 €	-517 437 €
Grand Morin	032-067	11 932 €	23 863 €
Périurbain de Mantes	033-057	6 832 €	-5 499 €
Périurbain de Mantes	033-092	-58 083 €	-116 165 €
Val de Marne	034-045	26 055 €	24 857 €
Pep's	035-051	-84 276 €	-159 100 €
La Bassée	036-210	4 213 €	8 426 €
Aubergenville	037-111	3 637 €	6 470 €
Vallée de l'Oise	038-025	1 158 €	2 316 €
Vallée de l'Oise	038-030	1 408 €	2 816 €
Est Seine Marne et Montois	039-228	31 206 €	34 335 €
Houdanais	040-005	3 914 €	-13 950 €
Houdanais	040-057	-687 €	-1 375 €
Tam Limay	041-005	617 €	1 235 €
Tam Limay	041-350	-9 611 €	-30 102 €
Achères-Conflans	042-212	20 568 €	22 306 €
Albatrans	043-291	1 282 521 €	2 344 816 €
Valmy	044-016	37 393 €	74 787 €
Bus en Seine	045-019	51 691 €	67 950 €
Situs	046-010	-48 064 €	-276 245 €
Les Ulis - Massy - Saclay	047-006	344 151 €	628 673 €
Les Ulis - Massy - Saclay	047-039	34 284 €	68 568 €
Apolo	048-101	40 788 €	73 470 €
SQY	049-039	3 293 €	6 586 €
SQY	049-230	158 222 €	222 293 €
Express 19	050-011	4 512 €	9 025 €
Express 1	051-012	2 084 €	4 169 €
Express 16	052-012	3 442 €	6 884 €
Express 80	053-052	13 523 €	27 046 €
Express 4	054-015	3 040 €	6 080 €
Gonesse	055-050	5 302 €	6 856 €
BORD DE L'EAU	056-002	14 108 €	10 029 €
COMETE	057-208	-4 895 €	-25 836 €
SIYONNE	058-208	2 646 €	5 292 €

Nom du réseau	Code réseau & entreprise d'encaissement	Valeur de C16 en € 2008	
		2018	2019 à 2020
SIYONNE	058-228	510 €	1 020 €
STILL	059-064	-20 411 €	-40 821 €
Seine Sénart Bus	060-021	8 474 €	10 381 €
Seine Sénart Bus	060-045	2 527 €	5 055 €
Dourdannais	061-013	8 339 €	16 679 €
Dourdannais	061-068	-85 434 €	-170 868 €
Dourdannais	061-085	75 €	150 €
AERIAL	062-062	-25 559 €	-79 546 €
AERIAL	062-214	-7 074 €	-14 147 €
Perthes en Gatinais	063-063	6 892 €	4 564 €
Sit'bus	064-003	18 582 €	13 233 €
Citalien	065-065	1 090 €	2 180 €
Seine Essonne	066-024	-4 405 €	-15 278 €
TRAVERCIEL	067-213	13 315 €	6 458 €
Express 60	068-004	34 202 €	3 457 €
Express 62	069-067	50 076 €	2 865 €
Expresse 95-18	070-212	-3 432 €	-6 864 €
Express 27	071-212	-1 443 €	-4 023 €
Express 95-04	072-251	19 227 €	28 058 €
Express 47/50	073-228	80 135 €	41 307 €
Express 18/19/69	074-051	35 655 €	50 962 €
Ligne 22	075-057	823 €	1 645 €
Express 307	076-039	1 819 €	3 638 €
Bassin de Milly-la-Forêt	077-084	6 448 €	8 233 €
Express 95.02	078-014	-145 009 €	-314 329 €
Express 93	079-014	293 €	-270 €
Etampois	080-010	291 €	582 €
Etampois	080-068	-151 358 €	-312 940 €
Etampois	080-073	-2 263 €	-4 525 €
Val d'Essonne	081-010	3 091 €	6 183 €
Val d'Essonne	081-024	-24 828 €	-49 656 €
Nord - Hurepoix - Essonne	082-010	-3 784 €	-7 568 €
Nord - Hurepoix - Essonne	082-055	-92 694 €	-244 213 €
Arpajonnais	083-010	588 €	1 176 €
Arpajonnais	083-068	-167 395 €	-334 789 €
Coulommiers - Brie et Morin	084-097	5 719 €	11 438 €
Chatelet en Brie - Pays de Seine	085-062	-44 164 €	-88 329 €
Val d'Yerres	086-045	56 827 €	-43 986 €
Sol'R	087-003	327 €	655 €

Nom du réseau	Code réseau & entreprise d'encaissement	Valeur de C16 en € 2008	
		2018	2019 à 2020
Yerres - Brie Centrale	088-097	16 718 €	8 089 €
Claye-Souilly	089-054	-15 674 €	-39 003 €
PALADIN	090-020	7 875 €	8 224 €
Scolaire Est Yvelines	091-213	-15 284 €	-30 568 €
Express A14-001	092-244	67 589 €	22 118 €
Express 1/17	093-097	184 718 €	-14 501 €
Express 34/46/20	094-064	114 619 €	44 778 €
Arlequin et Plateau Briard	095-040	24 327 €	21 611 €
Ligne 23	096-040	1 953 €	3 905 €
Express 50	097-065	-6 387 €	-12 774 €
Express Sud Ile-de-France	098-010	664 €	1 328 €
Express Sud Ile-de-France	098-055	15 423 €	-98 897 €
Orgebus - Genovebus	099-010	25 573 €	2 017 €
Orgebus - Genovebus	099-055	-12 056 €	-24 112 €
Orgebus - Genovebus	099-227	-17 476 €	-34 951 €
Lacs de l'Essonne	100-055	16 808 €	-6 649 €
Lacs de l'Essonne	100-070	-10 193 €	-21 727 €
Ligne 702	101-233	127 €	254 €
Pays de Limours	103-039	1 937 €	3 874 €
Centre Essonne	104-400	-15 901 €	-57 902 €
Express Hourtoule 78	105-027	8 268 €	16 536 €

Nom du contrat	€ contrat	Valeur de C16 en € -DSP	
		2018	2019 à 2020
DSP Meaux-Melun	Euro 2013	2 499 €	0 €
DSP Express A14	Euro 2016	53 805 €	0 €
DSP Express Filéo	Euro 2017	964 €	0 €
DSP ROY	Euro 2014	27 719 €	0 €

Les contributions C16 au titre de 2018 sont acquittées dans le cadre de la facture annuelle 2018 à communiquer par chaque entreprise en 2019.

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-527-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération N° 2018/527

**DISPOSITIF DE CENTRES DE RESERVATION ET DE
GESTION DE TRANSPORTS SPECIALISES DANS LA
SEINE-SAINT-DENIS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** la loi n°83-634 modifiée du 13 juillet 1983, la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1983, la loi n° 2004-809 modifiée du 13 août 2004;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la décision n°7539 du 10 octobre 2002 relative à la mise en place du service d'information régional et des centres de réservation et de gestion pour les déplacements des personnes à mobilité réduite ;
- VU** la décision n°7903 du 13 février 2004 relative à l'adaptation du cahier des charges des services de transport spécialisé de personnes à mobilité réduite ;
- VU** la délibération du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France n°2009/0579 du 8 juillet 2009 relative à l'adoption du nouveau règlement régional du réseau PAM Ile-de-France ;
- VU** la délibération du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France n° 2014/0318 du 2 juillet 2014 portant délégation de compétences du Syndicat des Transports d'Île-de-France au Département de la Seine-Saint-Denis en matière de transports spécialisés de personnes handicapées ;
- VU** le rapport n° 2018/527 à 529 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 et de la commission de l'offre de transport du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Le Département de la Seine-Saint-Denis reçoit délégation de compétence du Syndicat des Transports d'Île de France pour la mise en place d'un centre de réservation et de gestion des transports spécialisés en faveur des personnes handicapées.

ARTICLE 2 : La convention de délégation de compétence au département de la Seine-Saint-Denis pour la mise en place d'un centre de réservation et de gestion des transports spécialisés en faveur des personnes handicapées est approuvée.

ARTICLE 3 : La convention de financement relative au Centre de réservation et de gestion des transports spécialisés en faveur des personnes handicapées entre le Syndicat des transports d'Île de France, la Région Île-de-France et le Département de la Seine-Saint-Denis est approuvée.

ARTICLE 4 : Le directeur général est autorisé à signer lesdites conventions.

ARTICLE 5 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSÉ



Séance du 12 décembre 2018

Délibération n° 2018/528

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-528-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

DISPOSITIF DE CENTRES DE RESERVATION ET DE GESTION DE TRANSPORTS SPECIALISES AU DEPARTEMENT DES YVELINES

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** la loi n°83-634 modifiée du 13 juillet 1983, la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1983, la loi n° 2004-809 modifiée du 13 août 2004 ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la décision n°7539 du 10 octobre 2002 relative à la mise en place du service d'information régional et des centres de réservation et de gestion pour les déplacements des personnes à mobilité réduite ;
- VU** la décision n°7903 du 13 février 2004 relative à l'adaptation du cahier des charges des services de transport spécialisé de personnes à mobilité réduite ;
- VU** la délibération du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France n°2009/0579 du 8 juillet 2009 relative à l'adoption du nouveau règlement régional du réseau PAM Ile-de-France ;
- VU** la délibération du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France n° 2017/873 du 13 décembre 2017 portant délégation de compétence du Syndicat des Transports d'Île-de-France au Département des Yvelines en matière de transports spécialisés de personnes handicapées ;
- VU** le rapport général n°2018/527 à 529 ;
- VU** les avis de la commission économique et tarifaire et de la commission de l'offre de transport du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n° 1 à la convention du 13 décembre 2017 conclue entre le Département des Yvelines et le Syndicat des Transports d'Île-de-France portant délégation de compétence en matière de transport spécialisé de personnes handicapées ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
75-287500078-20181212-2018-529-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération n° 2018/529

**DISPOSITIF DE CENTRES DE RESERVATION ET DE
GESTION DE TRANSPORTS SPECIALISES
AU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** la loi n°83-634 modifiée du 13 juillet 1983, la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1983, la loi n° 2004-809 modifiée du 13 août 2004 ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la décision n°7539 du 10 octobre 2002 relative à la mise en place du service d'information régional et des centres de réservation et de gestion pour les déplacements des personnes à mobilité réduite ;
- VU** la décision n°7903 du 13 février 2004 relative à l'adaptation du cahier des charges des services de transport spécialisé de personnes à mobilité réduite ;
- VU** la délibération du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France n°2009/0579 du 8 juillet 2009 relative à l'adoption du nouveau règlement régional du réseau PAM Ile-de-France ;
- VU** la délibération du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France n° 2017/874 du 13 décembre 2017 portant délégation de compétence du Syndicat des Transports d'Île-de-France au Département des Hauts-de-Seine en matière de transports spécialisés de personnes handicapées ;
- VU** le rapport général n°2018/527 à 529 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 et de la commission de l'offre de transport du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n° 1 à la convention du 13 décembre 2017 conclue entre le Département des Hauts-de-Seine et le Syndicat des Transports d'Île-de-France portant délégation de compétence en matière de transport spécialisé de personnes handicapées ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSÉ

Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-530-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération n° 2018/530

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE
COMPETENCE A LA COMMUNE DE COURBEVOIE POUR
L'ORGANISATION D'UNE DESSERTE DE NIVEAU LOCAL :
SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE CURVIABUS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile de France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile de France ;
- VU** la délibération n°2007/0048 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 14 février 2007 sur les dessertes de niveau local ;
- VU** la délibération n°11 du Conseil municipal de Courbevoie du 29 juin 2009 ;
- VU** la délibération n°2009/1030 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 9 décembre 2009 ;
- VU** les délibérations n°2011/0497 et 2011/0386 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 1^{er} juin 2011 ;
- VU** la délibération n°2015/187 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 15 juin 2015 ;
- VU** la convention de délégation de compétence n°2 du 1^{er} avril 2015 ;
- VU** la délibération du Conseil municipal de Courbevoie du 15 octobre 2018 ;
- VU** le rapport n°2018/530 à 535 ;
- VU** les avis de la commission de l'offre de transport et de la commission économique et tarifaire du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence du 1^{er} avril 2015 à la Ville de Courbevoie en matière de transport à la demande.

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer avec la Ville de Courbevoie ledit avenant.

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Île-de-France, et de la mise à jour du plan de transport, à compter de la date de mise en place du service.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSÉ